

1 • Prévention des risques chimiques



La prévention des risques chimiques est inscrite dans le Code du travail (articles R.4412-1 à R4412 93) et concerne toutes les entreprises quelle que soit leur secteur d'activité et même s'il n'existe pas d'exposition à priori.

■ Évaluation des risques

L'évaluation des risques repose sur une identification **exhaustive et rigoureuse** des agents chimiques présents ou susceptibles d'être rencontrés sur le lieu de travail.

Lors de cette étape, il ne faut pas négliger les produits de dégradation émis par le procédé en mode production ou en mode accidentel qui peuvent être générés par :

- chauffage d'un solide ou d'un liquide,
- mélange de deux ou plusieurs produits chimiques,
- opération unitaire réalisée (pulvérisation, découpage...).

La dangerosité de chaque substance recensée à l'état pur ou en mélange doit être qualifiée à partir des informations disponibles dans différentes bases de données :

- Fiche de Données de Sécurité,
- Base de données du CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer),
- Classification harmonisée du Règlement CLP,
- Tableau des maladies professionnelles.

■ Intervention par CT Conseils

CT CONSEILS réalise l'inventaire des agents chimiques présents en s'appuyant sur une analyse des postes de travail en situation réelle et détermine les produits de décomposition susceptibles d'être émis par le procédé. Réalisé au format Excel, l'inventaire peut ensuite être facilement réactualisé par vos soins. Il contient les informations suivantes :

- Nom des produits chimiques utilisés et identification des substances
- N° CAS de chaque substance
- Classification de chaque substance suivant la Directive 67/548/CEE et suivant le Règlement CLP
- Classification CMR (Cancérogène-Mutagène-Reprotoxique) de chaque substance ou de chaque procédé
- Produits de décomposition susceptibles d'être émis par le procédé et leur classification (Directive 67/548/CEE, Règlement CLP et CMR)
- Préconisations à intégrer dans le plan d'action de prévention des risques chimiques
- Conditions d'exploitation des produits chimiques
- Présence de substances classées SVHC par le Règlement REACH

L'ensemble de ces éléments vous permettra de hiérarchiser les risques suivant votre méthodologie interne et d'élaborer votre plan d'action pour la prévention des risques chimiques.

■ Gestion des achats de produits chimiques

La maîtrise du risque chimique en entreprise inclut la mise en place d'une procédure « achat de produits chimiques » efficace. En effet, tout nouveau produit entrant doit être validé par un groupe de travail multidisciplinaire (achat, sécurité, production, méthode...) et par le médecin du travail.

Cette procédure garantit une tenue à jour de l'inventaire des produits chimiques présents sur le site et l'interdiction d'utilisation de substances classées CMR ou toxiques.

CT CONSEILS vous apporte un support technique pour la rédaction de cette procédure

■ Contrôle des expositions aux produits chimiques

La réglementation de 2009 a introduit l'obligation de contrôle annuel pour les agents chimiques possédant une valeur limite d'exposition réglementaire par un organisme accrédité.

La mise en place de Groupe d'Exposition Homogène (GEH) permet de limiter le nombre de mesures à effectuer.

CT CONSEILS recherche les Valeurs limites d'Exposition professionnelle de chaque substance présente et propose des GEH regroupant plusieurs postes pour lesquels l'exposition est de même nature.

CT CONSEILS vous assiste pour la consultation des organismes accrédités (rédaction du cahier des charges) et le suivi des contrôles effectués.



CT CONSEILS

966, route de Marboz • 01440 VIRIAT • Tél. : 06 22 42 52 40
 contact@ct-conseils.fr • www.ct-conseils.fr
 SARL au capital de 38 000 € • RCS Bourg en Bresse 790 612 139
 SIRET : 790 612 139 000 10 • APE : 7490B